CFA-HP
Centre de Formation des Apprentis de l'Hospitalisation Privée
LANGUEDOC-ROUSSILLON

Le CFA de l'Hospitalisation Privée vous propose par la voie de l'apprentissage:

Diplôme d'État Infirmier
(convention avec plusieurs IFSI du Languedoc-Roussillon)

Diplôme d'État Aide Soignant
(convention avec plusieurs IFAS du Languedoc-Roussillon)

Master Gestion des Établissements de Santé
(CESEGH / ISEM / Université Montpellier 1) Parcours sanitaire ou médico-social.

Master Droit des Établissements de Santé
(CEERDS/Université Montpellier 1) Parcours Droit des Établissements Sanitaires Sociaux et Médico-Sociaux

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter:

Laurence AUPERRIN, Responsable Administrative
Monique BLANCHARD, Secrétaire administrative

Maison de l'Hospitalisation Privée
288 rue Hélène Boucher - 34174 Castelnau le Lez Cedex
Tel : 04 99 51 22 30 - Fax : 04 30 63 60 05
cfa-hp@fhp-lr.com

www.fhp-lr.com

FOR-COM/0071

La Maison de l'Hospitalisation Privée (MHP) à Castelnau le Lez regroupe
la Fédération de l'Hospitalisation Privée du Languedoc Roussillon (FHP-LR) et les organismes de formation de l'hospitalisation privée des métiers de la santé :
IFSI, IFAS et IFAP (Castelnau le Lez et Perpignan) : Institut de Formation en Soins Infirmiers , Aides Soignants et auxiliaires de Puériculture.
CFA : Centre de Formation des Apprentis.
FCS : Formation Conseil Santé.

CFA-HP
Centre de Formation des Apprentis de l'Hospitalisation Privée
LANGUEDOC-ROUSSILLON

Master Professionnel
GESTION des ETABLISSEMENTS de SANTE

2 Parcours : Sanitaire et Médico-Social
par la voie de l'apprentissage

la Région Languedoc Roussillon

afaq ISO 9001 Qualité AFNOR CERTIFICATION

DISPOSITIF

L'apprenti est un jeune travailleur (de moins de 26 ans) en formation professionnelle alternée lié à son employeur par un contrat d'apprentissage.
La formation au Master 2 Gestion des Établissements de Santé se déroule sur un an durant lequel le CFA propose aux étudiants d'acquérir :

- un diplôme tout en étant rémunéré
- une expérience au sein d'un établissement sanitaire ou médico-social pour accomplir des missions en étroite collaboration avec la Direction.

Elle est ouverte à des étudiants ayant déjà acquis une solide formation de base, de niveau M 1: Économie, Gestion, AES, Droit, Santé, École de commerce, …

Cette formation supérieure est organisée dans le cadre administratif du CFA et assurée par l'ISEM (Institut des Sciences et de l'Entreprise de Montpellier) et le CESEGH (Centre d'Études Supérieures en Économie et Gestion Hospitalière, en partenariat avec l'Université Montpellier 1.

PERIODE DE SIGNATURE DES CONTRATS

Les inscriptions à la formation se font directement auprès du CESEGH (dossier à télécharger). Le nombre d'étudiants est limité à une vingtaine; l'admission se fait par une sélection sur dossier. Un entretien de motivation ou un test peut être envisagé en fonction des résultats de la présélection.
Pour les étudiants admis en formation, les contrats d'apprentissage peuvent être signés avec des établissements sur l'ensemble du territoire français : sur une période comprise entre trois mois avant et trois mois après le début du cycle de formation

INTÉRÊTS DU DISPOSITIF

POUR L'APPRENTI

L'apprentissage est l'un des chemins les plus efficaces vers l'emploi. L'apprenti signe un contrat de travail de 12 mois avec l'établissement au lieu d'effectuer uniquement un stage de 6 mois. Il peut ainsi acquérir une première expérience professionnelle de longue durée.
Cet apprenti en Master 2 , futur cadre gestionnaire des établissements, sera formé aux exigences et aux spécificités de la profession.

SALAIRE DE L'APPRENTI

18 – 21 ans	49 % du SMIC ou SMC
21 ans et plus	61 % du SMC

POUR L'EMPLOYEUR

L'apprentissage constitue un excellent moyen de répondre aux besoins et préoccupations des chefs d'entreprise en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

- L'employeur est exonéré de l'ensemble des cotisations patronales et salariales (s'il emploie 10 salariés au plus) ou des cotisations patronales et salariales de sécurité sociale (s'il emploie plus de 10 salariés, apprentis non compris)) .
- La loi a institué, pour chaque apprenti employé dans l'entreprise (y compris établissement public et association dès lors qu'ils sont soumis à l'impôt sur les sociétés) un crédit d'impôts d'un montant annuel de 1600€ .Toutes les entreprises, y compris celles qui ne sont pas assujetties à la taxe d'apprentissage, peuvent bénéficier de cet avantage fiscal.
- L'employeur perçoit de la Région une aide au soutien à l'effort de formation d'un montant de 1000€, versée à l'issue de chaque année de formation, sous réserve de l'assiduité de l'apprenti en cours.
- De plus les entreprises qui embauchent leur apprenti en CDI, après le contrat d'apprentissage perçoivent également une aide financière d'un montant de 1800 €.
- L'État a mis en place des nouvelles mesures d'aides aux entreprises qui recrutent des apprentis.

PROGRAMME

Le volume des cours est de 520 heures (PS: parcours sanitaire)
ou 526 heures (PMS : parcours médico-social)

UE 1 : CYCLES DE CONFÉRENCE EN TRONC COMMUN A LA MENTION « DROIT ET GESTION DE LA SANTÉ » 6 ECTS / 120 H

Concept et méthodes fondamentaux en économie et gestion sanitaire
Concept et méthodes fondamentaux en droit médical et hospitalier
Concept et méthodes fondamentaux en droit et réglementation du médicament et des produits de santé
Santé : langage et grands problèmes

U.E.2 : ANGLAIS 2 ECTS / 15 H

U.E.3 : MANAGEMENT DES ORGANISATIONS SANITAIRES ET MÉDICO-SOCIALES (OSMS) 10 ECTS / PS 163 H / PMS 136 H

Management stratégique et marketing des OSMS
Analyse organisationnelle des OSMS
Contrôle de gestion et gestion financière
Système d'information et de communication dans les OSMS

U.E.4 : CONTEXTE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE DU SECTEUR SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL 7 ECTS / PS 93 H / PMS 96 H

Droit de la santé / Droit de la protection sociale
Droit des patients et responsabilité
Projet d'Établissement : aspects juridiques
Environnement réglementaire
Réglementation et contrats/ Contentieux
Droit du travail

U.E.5 : ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE DU SECTEUR SANITAIRE ET MÉDICO SOCIAL 5 ECTS / PS 30 H / PMS 39 H

Économie de la santé
Économie comparative
Économie de la protection sociale
Évaluation médico-économique

U.E.6 : GESTION DES ÉTABLISSEMENTS 10 ECTS / PS 59 H / PMS 80 H

OPTION PARCOURS SANITAIRE	OPTIONS PARCOURS MEDICO-SOCIAL
Gestion budgétaire des ESP Tarification des ESP Méthode et outil de l'assurance qualité/ Certification des ESP Gestion des ressources humaines Management des risques, Environnement et qualité dans les OSMS	Gestion budgétaire des EMSP Conventionnement et tarification des EMSP Évaluation et assurance qualité dans les EMSP Gestion des ressources Humaines Management des risques, Environnement et qualité dans les OSMS

CYCLE de CONFERENCES Rôle de service médical/ PMSI/Utilisation de a grille AGIR/ etc.

U.E.7 : STAGE ET MÉMOIRE 20 ECTS

Le CFA HP-LR est agréé par le Conseil Régional Languedoc-Roussillon et le Rectorat.